

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Novembre 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaients présents (14) : Mesdames Isabelle BOUREL, Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Ginette PREVOST, Delphine VARNIER, Messieurs Anthony AGUADO, Jean-Claude BLEUZEN, André DUJARDIN, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Vincent HUET, Michel MATTLE.

Absents excusés (4) : **Madame Florence POLLET** donne procuration à Madame GUEDIN Nathalie, **Monsieur Sébastien LAMOTTE** donne procuration à Monsieur AGUADO Anthony, **Monsieur Ambroise PAMART** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, **Monsieur Vincent CONSEIL** donne procuration à Madame Catherine LECOMTE.

Absents (1) : Monsieur BENARD Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

**A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le PV du 13 Octobre 2016 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

**B- ORDRE DU JOUR**

**Affaires financières**

*1- Tarifs 2017*

Concessions cimetière	
30 ans	147 €
50 ans	294 €
<b>Columbarium</b>	
CASE	
20 ans	585 €
30 ans	855 €
<b>INSCRIPTION JARDIN DU</b>	
<b>SOUVENIR</b>	
20 ans	54 €

DROITS DE PLACE	
au ml	1,60 €
<b>Horticulteur</b>	
Forfait semaine	8,50 €
<b>Mise en fourrière d'animaux</b>	
Prise en charge et transport SPA	85 €
Dépôt au chenil : par jour	15 €

Tarifs (Pratelli)				
Soirée ou journée	<b>176 €</b>			
Week-end	<b>275 €</b>			
Jeunes après-midi 14h-19h du lundi au vendredi hors jour férié ou veille de jour férié	<b>34 €</b>			
tarif en cours de journée	<b>70 €</b>			
du lundi au jeudi				
<b>tarif réduit soirée en semaine</b>				
du lundi au jeudi	<b>138 €</b>			
Hors jours férié ou veille de jour férié				
Hors jours férié ou veille de jour férié				
<b>Le montant de la caution du Pratelli est de 600€</b>				
Arrhes : 50% à la réservation. Les arrhes ne sont pas rendues sauf en cas de force majeure.				
<b>St Sylvestre</b> : tarif week-end uniquement				
Associations Préautaises : gratuité				
NB : pas de tarif vin d'honneur : location à la journée				

TARIFS	soirée ou 1 jour			week-end ou 2 jours			après midi	
	Préaux	Extérieurs	Réduit*	Préaux	Extérieurs	Réduit*	Préaux	Extérieurs
grande salle	520 €	780 €	260 €	650 €	975 €	325 €		
office	104 €	156 €	52 €	127,50 €	195 €	65 €		
Sous Total salle + office	624 €	936 €	312 €	780 €	1 170 €	390 €		
<b>Compléments</b>								
éclairage scène	104 €	156 €	51 €	130 €	195 €	65 €		
technicien (/heure)	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €		
vaisselle (/couverts)	0,80 €	1,60 €		0,80 €	0,80 €			
vin d'honneur							215 €	321 €
<b>Compléments</b>								
location (/verre)							0,10 €	0,15 €
<b>Tarifs spéciaux</b>								
Conférences	sans buffer	309 €		avec buffet	491 €			
Remise de 10% sur l'ensemble pour les locations en semaine (lundi au jeudi) hors jours fériés et veille de jours férié (ne s'applique pas aux tarifs réduits et spéciaux)								
NB : le tarifs réduit ne s'applique qu'aux associations locales, sauf dérogation. Pour les associations locales bénéficiant de subventions communales, il peut y avoir gratuité pour la grande salle, hormis la participation demandée pour l'office, l'éclairage scénique. Coût du remplacement de la vaisselle cassée ou perdue : voir feuille concernant le matériel mis à disposition.								
<b>Le montant de la caution pour l'ECS est de 1000€</b>								

Le montant des frais de scolarité des enfants résidants hors commune est de 40€ pour le 1<sup>er</sup> enfant, 32€ pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 24 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs ci-dessus pour l'année 2017

## 2- Décision modificative n°3

Madame le Maire fait part à l'assemblée que certaines lignes budgétaires ont besoin d'être abondées. En effet des dépenses imprévues ont été réalisées notamment pour la pose de la nouvelle chaudière à l'ECS, la réparation de l'alarme intrusion aux ateliers municipaux, la pose du totem, l'achat de téléphone et de mobilier au groupe scolaire.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Section investissement

DEPENSES

020 (dépenses imprévues)	- 10 000 €	
2313-1012 voirie et réseaux	- 5 100 €	15 100 €

RECETTES

2313-1011 chaudière CDC + 9 200 €

2313-1011\* + 4 600 €

\*Alarme intrusion, sécurité incendie, téléphone écoles, travaux électricité, pose totem écoles, vidéo projecteur école.

2313-1022 alarme ateliers municipaux + 500 €

2183-1014 plastifieuse écoles + 200€

2184-1011 mobilier écoles + 600 € 15 100 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n °3

### Ressources humaines

#### 3- Tableau des emplois au 01/11/2016

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Taux %
<b>ADMINISTRATIF</b>				
REDACTEUR				
Rédacteur	B	1	1	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	100 %
				57.1%
<b>TECHNIQUE</b>				
ADJOINT TECHNIQUE				
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	95,6%
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	7	100%

				100%
				98.1%
				66.3%
				68,6%
				82,1%
				83,7%
<b>MEDICO SOCIAL</b>				
ATSEM				
Asem principal 2ème classe	C	1	1	88,70%
<b>ANIMATION</b>				
ANIMATEUR				
Animateur	B	1	1	100%
ADJOINT D'ANIMATION				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	9	9	100%
				100%
				33,30%
				15,70%
				43.30%
				43,30%
				37,20%

	31,50%
	10,10%

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ci-dessus à compter du 01/11/2016.

### Questions diverses

- **ALSH mercredi après-midi** : Madame le Maire fait la lecture du courrier de parents d'élèves qui souhaitent, avec d'autres parents qu'un ALSH soit mis en place le mercredi après-midi. La Commission affaires scolaires et périscolaires, doit se réunir mardi 28 novembre à 18h30.
- **Un fruit à la Récré** : la Société RODA FRUITS a présenté sa prestation. Ils proposent de livrer des fruits au Groupe scolaire. Il doit y avoir 6 distributions minimum par trimestre. Il faut mettre en place une mesure pédagogique dans le trimestre, c'est-à-dire un travail autour du fruit. Le fruit peut être distribué à n'importe quel moment de la journée mais en dehors des repas.
- **ASL Clos de la Tuilerie** : Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Président de l'ASL du Clos de la Tuilerie, retire le recours gracieux qu'il avait formulé à l'encontre du futur lotissement TAM, Rue aux Juifs. Une réunion avec la société TAM, la Mairie et le Président s'est tenue, afin de répondre aux interrogations de l'association.

La séance est levée à 22h09